L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres
NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI, 30 AOUT 1890.

Extrait de la Constitution de l'Alliance Française.

Article 2.

Cette société a pour but :

1° D'établir un lien social, politique et moral entre tous les Français, descendants de Français et amis de la France, habitant la Louisiane, et de les protéger dans leurs intérêts matériels ;

2° De propager la langue française en Louisiane.

3° D'engager tous les Français à prendre part à la politique de leur pays d'adoption, la Louisiane ;

4° D'aider ses membres nécessiteux en cas de maladie, par des secours mutuels proportionnés aux ressources pécuniaires de la société ;

5° De faciliter l'obtention d'un emploi à tout Français nouveau-venu, ou autre se trouvant sans occupation.

Troupe d'Opéra.

M. Guille.

Le goût de l'opéra—et du répertoire français aussi—se propage d'une façon continue aux États-Unis ; le temps n'est pas éloigné peut être où toutes les villes américaines importantes, suivant en cela le premier exemple donné par la Nouvelle-Orléans dont le passé compte des pages si brillantes, auront leur scène lyrique à poste fixe durant une campagne annuelle de plusieurs mois.

C'est la probabilité. En attendant, des compagnies d'opéra, d'opéra-comique ou d'opérette, exploitant le répertoire français, italien, anglais, allemand, parcourent le continent américain, et quelque-unes de celles-là font parfois d'excellentes affaires, nous dit-on. Tel est le cas en ce moment, paraît-il, pour M. C. D. Hess, à la tête de la troupe Pauline Lallement. Elle obtient partout, nous écrit-on, succès artistique et partout aussi sa caisse fait bonne moisson.

Nous ne connaissons point, par nous-même, la composition de cette troupe, mais nous savons qu'elle a pour ténor M. Guille, l'artiste de valeur très sérieuse, le pensionnaire si probe, si dévoué qui, dans la troupe Patti, dans la troupe Mangé, obtint de nombreux et francs succès.

Il vient de chanter, à Milwaukee, Wisconsin, où se trouve actuellement cette compagnie Pauline Lallement, le rôle de don José dans *Carmen*. Là et dans divers autres ouvrages, à Milwaukee comme en plusieurs autres villes, il a si bien conquis son public que M. Hess lui a signé un engagement dont le terme viendra en octobre 1891 : $300 par semaine et soixante-sept semaines assurées.

Nous sommes heureux de l'apprendre, car nous gardons de M. Guille—homme et artiste—le meilleur souvenir.

La troupe dirigée par M. C. D. Hess arrivera le 15 novembre prochain à la Nouvelle-Orléans, où elle donnera des représentations pendant une semaine, à l'Académie de Musique, croyons nous.

Nous remarquons dans son répertoire : *Guillaume Tell*, *Les Huguenots*, *Faust*, *Lucie*, *le Trouvère*, *Rigoletto*, *The Flying Dutchman*, *La Traviata*, *Aida*, *Mignon*, *Le Freyschütz*, *Robert le Diable*, *Marta*. Ce sera donc là l'une des vives attractions de la saison prochaine.

West End.

Selon toutes probabilités la saison du West End se clôra le dimanche 7 septembre. Elle laissera d'excellents souvenirs : orchestre d'un ensemble très satisfaisant ; quelques solistes d'un mérite réel ; un répertoire intéressant, un chef d'orchestre de talent. M. Lenfant, pour conduire le tout, et enfin un administrateur, M. Victor Nippert, qui a montré sûreté de main, conscience et zèle infatigable.

Douze numéros composent le programme d'aujourd'hui samedi—soirée fashionable, on le sait.

Nous y notons : *Le Petit Bleu*, L. Von Wenzel ; une ouverture de Suppé : *Matin, Midi et Soir à Vienne* ; fantaisie sur *Carmen*, Bizet ; deux solos de cornet par M. Clayette : *Hylda*, polka de Reynaud ; romance de MIGNON, Ambroise Thomas ; *Elle ne croyait pas dans ses cœur naïve* ; *Souvenirs de Werther*, de Godfrey ; et le toujours entraînante *Paloma*, Yradias.

On commencera à six heures.

—Nous avons reçu la visite de M. Geo. L. O'Connell, directeur musical de l'Orphéon Français. Quelques semaines de vacances passées à Pascagoula lui ont valu un regain de santé et le voici prêt à s'occuper entièrement d'enseignement musical. Nous aimons à penser que sa clientèle, déjà fort appréciable, comptera bientôt parmi les meilleures de la Nouvelle-Orléans.

Suisse.

Le Grand-Conseil de Lucerne, par 74 voix contre 49, a commué en la peine des travaux forcés à perpétuité, la peine de mort qui avait été prononcée contre le parricide Kauffmann.

Cette décision n'était nullement attendue, car le gouvernement lucernois, depuis six mois que Kauffmann est condamné à mort, s'était préoccupé de trouver un bourreau. Un jeune homme, nommé Théodore Mengis, de Rheinfelden, neveu de l'ancien bourreau du canton d'Argovie, s'était présenté, et avait eu un entretien avec le directeur de la justice du canton de Lucerne. L'exécution devait avoir lieu par le glaive, sur la place publique.

La Suisse n'a pas vu d'exécution depuis 1868, époque à laquelle un nommé Frémond fut exécuté à Moudon, dans le canton de Vaud.

La Constitution de 1872 et celle de 1874 abolissaient la peine de mort, mais une série de crimes à sensation eurent lieu en Suisse, un pétitionnement populaire réclama la revision de l'article de la Constitution qui abolissait la peine capitale et cet article fut revisé dans le sens de l'abandon aux cantons de la question de savoir s'ils réintroduiraient la peine de mort.

Le canton de Lucerne a été un de ceux qui l'ont rétablie.

Déjà toutefois, il y a deux ans, l'avoyer de Segesser avait fait commuer la peine capitale prononcée contre un parricide.

Espagne.

Dépêche particulière du *Temps* :

Rome, 14 août, 10 h. 15.

Le Vatican est très satisfait de ce que le gouvernement espagnol lui ait envoyé son représentant près du Saint-Siège avant celui qui sera accrédité près du Quirinal. Le ministre Pidal, frère de l'orateur catholique, est arrivé hier et est allé aussitôt au Vatican pour faire visite au cardinal Rampolla et demander audience au Pape pour présenter ses lettres de créance. Si l'audience est accordée avant dimanche, le nouvel ambassadeur pourra se rendre, ce jour-là, au Vatican, avec le corps diplomatique pour présenter ses félicitations au Pape, qui célèbre sa fête à la saint Joachim.

Les statistiques officielles établissent que du 13 mai, date de l'apparition du choléra en Espagne, au 11 août, il y a eu 1,672 cas et 834 décès, dont 80 0/0 dans la province de Valence.

TRAITEMENT DES FURONCLES PAR LES INJECTIONS PHÉNIQUÉES.—D'après l'expérience d'un médecin militaire allemand—M. Lau—les injections hypodermiques de solution phéniquée à 3 0/0 sont le meilleur moyen de traitement des furoncles. Pour les petits furoncles, il suffit d'injecter une demi-seringue Pravaz de la solution, tandis que pour les grands, il faut deux demi-seringues injectées en deux points différents.

Lorsque le furoncle est pris à son début, il guérit sans que le bourbillon ait eu le temps de se former. Quand aux furoncles qui suppurent déjà, ils guériront plus rapidement qu'avec les autres moyens de traitement, et ne laissent pas de cicatrices étendues.

La simplicité du procédé et la réduction notable des jours de traitement et de maladie qu'il procure, rendent ce mode de traitement fort avantageux, surtout pour l'armée.

AUSTRALIE. — LES LAPINS DÉVASTATEURS. — Le gouvernement de Victoria avait promis une prime de 500,000 francs à celui qui trouverait le moyen de détruire les lapins qui dévastent actuellement l'Australie. Cette prime n'a pas encore été accordée. En désespoir de cause, et pour se protéger, les gouvernements de la Nouvelle-Galles du Sud et du Queensland viennent d'établir un prélèvement de 1,427 millions de lapins, qui interdit au trop prolifique rongeur l'accès de la partie orientale du continent australien.

Le Meilleur de tous les levains.—Rapport du Gouv't des E.-U. 17 août 1889.

Royal Baking Powder
ABSOLUMENT PUR.

LOUISIANE.

Le *Banner*, New Roads, paroisse Pointe-Coupée, du 23 août :

Les excavations se continuent au New Texas Landing ; aussi, les habitants de ce village, se préparent-ils à transporter leurs résidences en arrière, afin d'éviter qu'elles ne s'écroulent dans le fleuve.

—Il est sérieusement question de construire un moulin à huile de coton, à New Roads même, ou dans les environs.

La paroisse en tirerait d'incalculables avantages. Nous n'épargnerons rien pour aider les promoteurs de l'entreprise à la mener à bonne fin.

Le *Protector*, Pointe-à-la-Hache, paroisse Plaquemine, du 24 août :

Les travaux de la levée Bohemia marchent rapidement. On va établir aussi une levée sur la propriété de M. Léon Martin et sur celle de M. Mortier, près du moulin à riz Empire.

—Le chemin de fer New Orleans, Fort Jackson et Grand Isle a commencé à marcher régulièrement et à recevoir des passagers, lundi dernier. Il va maintenant d'Alger, à Myrtle Grove. Partant de cette habitation, à 7 heures du matin, on arrive à Alger, au ferry de la rue Canal, à 9 heures. Le train part d'Alger, le soir à 5 heures, et arrive à Myrtle Grove, à 6 heures.

Nos planteurs se hâtent d'expédier leur riz, à la Nouvelle-Orléans, à l'aide de ce chemin de fer. Ils font ainsi une assez grande économie de travail ; ils ont moins de tracas que par la voie du fleuve. Le malheur veut que, dans les paroisses supérieures, on se presse trop de se débarrasser de son riz ; on prend à peine le temps de le nettoyer ;—de sorte que celui qui arrive sur le marché y est coté comme d'une qualité inférieure. C'est la véritable raison de la baisse qui a eu lieu dernièrement. Elle a été très rapide. La semaine dernière, le riz se vendait $5 40 ; il ne rapporte plus maintenant que $3 40—une baisse de 2 piastres. C'est énorme. Le battage défectueux a été pour beaucoup dans cette dépréciation.

Nous apprenons que, dans la paroisse Calcasieu, la production du riz ne cotte tout au plus que $1 le baril ; ici, à Plaquemine, il nous revient à $2 50.

Si chaque cultivateur de Calcasieu vend son produit $2 50, il fait encore un superbe bénéfice de 150 pour cent, tandis que celui de Plaquemine, en le plaçant à $3 50, ne gagne dessus tout au plus que 40 à 50 cents.

—Ici la récolte marche bien. La faucille est très active, et l'on aperçoit dans les champs une multitude de petites meules.

Sur Bohemia, le rendement est très abondant.

A Pointe à la Hache, nous avons à la fois la quantité et la qualité. Il est certain que le rendement, cette année, sera énorme, attendu que la plante n'a pas souffert du manque d'eau.

Le *Review*, Marksville, paroisse Avoyelles, du 23 août :

Nous avons vu plusieurs balles de coton traverser notre localité, cette semaine. Les expéditions sont commencées.

Le *Voice*, Arabi Post Office, paroisse St-Bernard, du 23 août :

Les recettes du marché aux bestiaux, sont comme suit, pour la semaine finissant le vendredi 22 août :

Les recettes de cette semaine, ont été faibles.

Bœufs du Texas, choix, en assez bon approvisionnement, mais à prix bas.

Bœufs du Texas, choix, 2 1/2 à 3 cents ; bœufs du Texas, 2e qualité, 2 1/4 à 2 1/2 ; vaches de choix, 2 à 2 1/8 cents ; veaux, choix, de $5 50 à $8 ; moutons, rares et en grande demande, à bons prix. Les jeunes animaux sont enlevés, à mesure qu'ils arrivent.

Le *Sugar Planter*, Port Allen, paroisse West Baton Rouge, du 23 août :

Il y a de considérables ébonlis, maintenant, le long du fleuve. On signale une excavation en face de Port Allen, et une autre devant l'habitation Limerick.

Le *Méridional*, Abbeville, paroisse Vermilion, du 23 août :

La cueillette du coton va rondement. Les chenilles ont fait leur apparition.

—Un marchand, de Bâton Rouge a vendu, au printemps dernier, 7,240 barils de pommes de terre de la Louisiane. Le tout a été expédié à Memphis, à Cincinnati, à St-Louis. Le même marchand engage les planteurs à faire beaucoup de pommes de terre, attendu que la récolte en sera très faible dans l'Ouest.

Ici, on est tout occupé à transporter le bois pour la roulaison, à nettoyer et à réparer les machines.

C'est M. Aristide Toups, de Gueydan, qui a apporté, ici, la première balle de coton de la saison ; elle pesait 501 livres ; elle a été consignée à MM. Beer et Wire, et travaillée au moulin de M. J. Trahan.

M. C. D. Otis, l'agent de la maison Doering, qui fabrique les fameuses moissonneuses de riz, dit qu'il a déjà vendu, dans une partie de la paroisse, quinze de ces machines, sans compter les appareils Osborne. Tout cela nous fait prévoir une forte récolte de riz dans Vermilion.

L'*Advocate*, Washington, paroisse St-Landry, du 23 août :

Nos coupeurs de riz sont très actifs, en ce moment.

—M. L. Morris, de notre localité, nous a rendu visite, cette semaine. Il nous a montré une tige de coton qui a sur une longueur de 16 pouces, 21 commencements de grabots. Le coton est de l'espèce "Peerless" ; il est cultivé par M. G. Sonnier, neveu de M. Morris. M. Sonnier est établi sur le bayou Tèche, et y a un fort beau champ de ce coton. On nous affirme qu'il peut tirer 2 balles par acre. Le coton a été semé en mars ; la graine a coûté 45 cents la livre.

Le *Review*, Morgan City, paroisse St-Marie, du 23 août :

Le steamer *S. H. Barmore* vient de faire une curieuse expédition à travers les marais ; il a ramené à MM. Pharr et Williams, à travers le grand lac, un radeau composé de 1,103 arbres, pour la scierie de ces messieurs. C'est la plus forte opération de remorque que l'on ait faite dans ces parages.

Le *Comet*, Thibodaux, paroisse Lafourche, du 21 août :

On nous écrit, du Bayou Lafourche, en date du 19 :

"Il règne ici, une véritable rivalité entre les producteurs de cannes ; c'est à qui montrera les plus hautes tiges ; on en voit exposés dans presque tous les magasins ; elles ont, généralement, de 5 pieds 1/2 à 6 pieds 1/2. C'est superbe pour la saison.

"Par suite des pluies continuelles et de l'insuffisance des débouchés, pour l'écoulement des eaux de la crevasse Ste-Marie, les planteurs sont obligés, encore aujourd'hui, de faire fonctionner leurs pompes. Il faudrait, pourtant, trouver le moyen de drainer, une bonne fois, ces prairies, qui pourraient rapporter beaucoup.

"Le plupart de ceux qui ont perdu leurs récoltes, par suite de l'invasion des eaux de la crevasse Ste-Marie, n'ayant rien à faire chez eux, sont allés chercher de l'emploi, plus haut, sur le bayou, dans les champs de riz."

—La *Sentinelle*, Thibodaux, paroisse Lafourche, du 23 août :

On sait les ravages causés par la crevasse Ste-Marie-Pamela, sur le bayou Lafourche. A mesure que l'on approche de cette crevasse, on voit les terrains couverts de moissons, diminuer de grandeur, jusqu'à ce qu'arrivé à un certain endroit toute trace de culture disparaisse. Dans la plupart des cas, les fermiers, incendié, ont suivi les eaux ; à mesure qu'elles se retiraient, ils ont semé du riz, sur le sol encore humide. Dans bien des endroits, l'ensemencement a réussi, et les producteurs y trouvent une légère compensation à leurs pertes.

M. le gouverneur même, la vue est étrange. Sur une étendue de plus de 500 pieds, les eaux fluctuent et sont canalisées entre deux digues, ou plutôt, deux murailles, tranchées profonde de 25 pieds et dont le fond est au niveau de celui du bayou. Dans cette ravine, on aperçoit d'anciens troncs d'arbres qui y ont poussé, il y a de cela des centaines et des centaines d'années. Ils ont grandi, ont vieilli, puis sont morts. Avec le temps ils ont été recouverts par les alluvions du fleuve. Ce sont ces arbres, enfouis à 20 pieds de profondeur, que les eaux ont mis à découvert en creusant la ravine. Ils revoient la lumière du soleil après bien des siècles. A partir de ces 500 pieds, les eaux se sont éparpillées à droite et à gauche, se creusant différents passages et laissant de nombreuses petites îles, où l'on voit encore les traces des magnifiques récoltes qui ont été enlevées.

Sans ce désastre, le pays aurait fait une magnifique moisson.

Le *Weekly Louisiana Review*, Nouvelle-Orléans, du 27 août :

Les travaux de la levée, de la crevasse Nita, paroisse St-Jacques, ont commencé la semaine dernière. 250 convicts sont sur le terrain ; les uns construisent des camps ; les autres transportent la terre pour la levée. Une des clauses du contrat porte qu'il y aura six cents travailleurs. Les entrepreneurs auront donc à mettre à l'œuvre le nombre d'ouvriers, vers la fin du mois. La levée, dans le chenal, sur une distance de 3,000 pieds, aura une base de 160 pieds et une hauteur moyenne de 25 pieds.

Les écoles publiques de la paroisse doivent s'ouvrir le 1er lundi de septembre, avec un fonds de $1,778.64 dans le trésor.

—Dans la paroisse Tangipahoa, les cottes brutes du concert donné au profit du puits artésien, se sont élevées à $63 30. Le bénéfice net est de $33.15—ce qui, ajouté à l'encaisse, fait un total de $118.05.

—Le *Democrat*, de Washington, paroisse St-Landry, dit que l'on peut payer jusqu'à $2, la tonne, la paille nécessaire pour faire les toiles d'emballage. Cette fabrication peut faire rentrer $2,000,000, par an, dans la poche des fermiers, rien que par l'emploi d'un produit de ferme que l'on a, jusqu'ici, jeté au feu, sans en tirer aucun parti.

—Le *Citizen*, de Consabatta, paroisse Rivière Rouge, dit que les bâtisses de la fabrique d'huile de Cabin Point, prennent de vastes proportions.

—On vient de rétablir, entre la Nouvelle-Orléans et Bâton-Rouge, les lignes téléphoniques, qui avaient été renversées par la crevasse Nita.

Les travaux du chemin de fer urbain de Bâton-Rouge avancent rapidement. Trente hommes y sont continuellement occupés ; ils placent 500 pieds de rails par jour. Dans sept semaines, la ligne sera achevée.

—Le *Courrier*, de Gretna, paroisse Jefferson :

L'immense établissement, fondé par la "Louisiana Cypress Lumber Company", qui s'élève sur le Canal Harvey, a commencé ses travaux, mardi matin. Cette nouvelle industrie va donner de l'emploi à un grand nombre de bras ; elle devient une source de richesse pour notre petite localité, qui est, du reste, fort bien située pour marcher vite dans la voie du progrès. Cette scierie, qui est la propriété de la grande maison Joseph Rathbone et Cie, de Chicago, est la plus importante du Sud ; elle a l'intention de ne travailler que le cypre rouge ; elle a une capacité de 12,000 pieds de bois et de 1,000,000 de bardeaux, par jour.

—Le *Telegraph Bulletin*, de Monroe, paroisse Ouachita, cite un exemple de ce que peut faire la concurrence. Le chemin de fer Houston, Arkansas et Northern transporte, maintenant, le fret de quatrième classe, de St Louis à Monroe, au prix de 15 cents les cent livres. C'est le tiers de l'ancien taux.

—Le *Telegraph*, de Ruston, paroisse Lincoln, dit qu'il s'ouvre une nouvelle année prospère pour cette paroisse, attendu que la récolte de coton y est partout excellente.

—Nous en dirons autant de la paroisse Morehouse. Suivant le *Clarion*, la perspective n'a jamais été aussi brillante depuis nombre d'années. Les récoltes sont abondantes. Les chemins de fer traversent le pays dans toutes les directions. Il n'est pas étonnant que la satisfaction brille sur toutes les physionomies.

M. Stanley et le traité anglo-français.

Le correspondant parisien de *l'Indépendance belge* est allé demander à M. Stanley son opinion sur l'arrangement conclu entre la France et l'Angleterre, pour délimiter leurs sphères d'influence en Afrique.

"C'est un excellent arrangement—a dit M. Stanley—surtout en ce qui concerne la France. Les avantages que gagne cette puissance sont incalculables. Vous abandonnez vos droits sur Zanzibar—ce qui de fait n'est rien du tout—et, par contre, vous obtenez une sphère africaine dont la possession constitue une victoire décisive de la France, tant au point de vue politique qu'au point de vue commercial.

"L'Algérie est le point de départ des relations commerciales de la France avec le bassin du Niger et, en construisant le chemin de fer projeté, la France s'assurera le monopole commercial dans ces parages. Une mer de sable sépare actuellement l'Algérie du bassin du Niger, mais la voie ferrée supprimera cette barrière.

"Quant à la construction du chemin de fer transsaharien, c'est une tâche bien facile, surtout en appliquant le système américain, c'est-à-dire en construisant deux kilomètres de la voie ferrée par jour.

"De cette façon, toute la ligne pourrait être terminée en dix ans, et les frais de construction ne seraient pas comparativement trop élevées ; il suffirait d'une somme de deux cents millions de francs.

"Quant aux avantages politiques, ils sont encore plus grands que les avantages commerciaux.

"Vous verrez qu'une fois que vous aurez atteint le lac Tchad et le Niger, tous les sultans et chefs de tribus viendront vous faire leur soumission. Vous pourrez facilement recruter toute une armée qui vous sera utile dans le cas d'une révolte en Algérie.

"Même en cas d'une guerre européenne, vous trouverez, dans nos possessions africaines des forces auxiliaires respectables.

"Mais, je le répète, la construction du chemin de fer jouera dans toute cette affaire un rôle décisif.

"En tout cas les habitants de la région du lac Tchad valent beaucoup mieux que ceux de la région du lac Victoria. Dans cette dernière on ne trouve que des nègres, tandis que sur les rives du lac Tchad vous avez une race mixte, brave et intelligente, aimant le commerce et l'industrie.

"C'est pourquoi, dans cette région, vous aurez en même temps une armée coloniale qui vous rendra des services soit en Afrique, soit en Europe, et une légion de commerçants déjà instruits, qui obéiront avec intelligence à votre impulsion commerciale."

M. Stanley a ajouté que, si lord Salisbury l'avait consulté avant de conclure l'arrangement, il lui aurait répondu "que l'Angleterre perdrait énormément au change et que la France ferait une excellente affaire politique et commerciale."

LE CONGRÈS MÉDICAL INTERNATIONAL DE BERLIN.—Le célèbre Koch y a fait une conférence qui était attendue avec une grande curiosité.

La découverte du bacille de la tuberculose, du choléra et tant d'autres qui sont sorties du laboratoire du savant, ont fait de Koch un maître dont les affirmations font foi. Aussi l'intérêt fut-il grand quand, rompant avec ses habitudes de ne jamais publier une découverte avant qu'elle soit complète, il annonça qu'il était arrivé à rendre absolument réfractaires à la tuberculose, des cochons d'Inde, par l'introduction d'une certaine substance dans leur organisme, leur donnant ainsi une véritable immunité. On comprend l'importance d'une pareille découverte, et bien que la substance employée par Koch nous soit inconnue, bien que l'expérience sur l'homme n'ait pas encore été faite, il faut attendre, avec confiance, la suite de ces recherches.

LE CARDINAL LAVIGERIE est arrivé à Paris pour y diriger les préparatifs du congrès anti-esclavagiste qui doit se réunir, sous sa présidence, le 15 octobre prochain.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 30 août 1890.—Indications pour la Louisiane—Temps beau, température stationnaire, vents du nord.

Température du 29 août 1890.
Thermomètre de E. & L. CLAUDEL, Opticiens No 142 rue du Canal.
Chaux Carondelet et Bienville.

	Fahrenheit	Centigrade
Heures du matin	76	24
6 Midi	86	30
3 P. M.	88	31
6 P. M.	84	29

MARIAGES, NAISSANCES ET DÉCÈS

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.

Matthew Toomey à Mlle Magdalena Sass.
Adam Celestin à Mlle Ella Little.

Naissances.

Mme A. Eugene Murphy, un garçon.
Mme Louis J. Larsen, un garçon.
Mme Adolph Marcot, un garçon.
Mme Mathias Bopp, une fille.
Mme François Cassan, une fille.
Mme Joseph J. Gendolf, une fille.
Mme Gasparre Cuccia, une fille.

Décès.

Henry Riecke, 72 ans, 240 rue Dauphine.
Jacob Butz, 19 ans, coin des rues Lafayette et Rampart.
Florence Turner, 4 ans, 1566½ rue Tchoupitoulas.
Thos. F. Askew 49 ans, 219 rue Willow.
Mme Vve Amelia Robert, 74 ans, coin des rues Orléans et Bourgogne.
Vinette Cortier, 9 mois, coin avenue Peters et rue Prytanée.
Mme Ada H. Jordan, — ans, Beaumont, Texas.
Josephine Joseph, 6 mois, 132 rue Toulouse.
John Higgins, 30 ans, 475½ rue Lafayette.
Mme Theodore Heyden, 28 ans, 88 rue Piété.
Aurelia F. Tanner, 7 jours, avenue Washington, près rue Claiborne.
Marie F. L. Charbonnet, 3 ans, coin des rues Kemparte et Flood.
Mme Vve Marie Abadie, 50 ans, 291 rue Dumaine.
Louis Suane, 9 jours, 405 rue St Claude.
Ellen E. Glynn, 4 mois, rue Presse à Celestin, près Morales.
Richard B. Edgeworth, 47 ans, Hôtel Dieu.

Cour Civile de District.—Succession Joseph Vignes. Le défunt laisse à Samuel Vignes et Lovinia Pépin, ses enfants, sa part dans la maison Vignes Pépin & Block, l'immeuble sis coin Douane et Decatur, 3 actions de la Crescent City Brewery, 2 actions de la N. O. Insurance Co., l'immeuble No 200 de la rue Bourgogne.

A son fils Charles Vignes, il lègue une police d'assurance sur la vie $8,000.

Succession Gregorio Payro : Le défunt lègue ses biens à son frère et à sa belle-sœur, et donne ses animaux, vaches, poules, etc., à Mlle Elmire Laurent.

Peter Harbars demande l'émission d'un ordre de saisie des marchandises que contient le bar room situé au No. 13 de la rue St-Peters, et appartenant à G. Ripoli & Cie.

Il demande que le stock soit vendu pour en effectuer la liquidation et rompre l'association qui existe entre lui et Ripoli en vertu d'un contrat verbal par lequel il était convenu que Ripoli dirigerait les affaires et rendrait des comptes au demandeur aussi souvent qu'il plairait à celui-ci de lui en demander. Attendu qu'il ne s'est pas conformé au contrat, M. Harbau en demande l'annulation.

Première cour de recorder.—Jeudi soir, tandis que l'agent McEntee passait avec un ivrogne qu'il venait d'arrêter encoignure Commune et Baronne, il aperçut pendue à la grille de l'université Tulane, une veste qui était restée là pendant toute la soirée, sans que personne y fît autrement attention. Le prisonnier était en bras de chemise ; McEntee lui demanda si c'était sa veste, et sur une réponse affirmative, il emporta à la station le vêtement, dans les poches duquel on trouva $139 en billets de banque, une montre en or et une en argent.

Le prisonnier a été condamné hier matin par le juge Murphy à $1 ou 24 heures, et tandis qu'il tirait de son rouleau un billet de $1 pour payer l'amende, il a dit que c'était la première fois qu'il s'enivrait et a juré que ce serait la dernière.

Des hoodlums attaquent un char.—Un nommé Revere qui se trouvait jeudi soir dans un char de la rue Chippewa, avec un camarade dont la réputation n'est guère meilleure que la sienne, s'est vu jeter hors du char par les voyageurs après les avoir lassés par les grossiers propos qu'il tenait avec son compagnon. Furieux d'avoir été ainsi réduits au silence, ils ont attaqué le char à coups de cailloux et n'ont pris la fuite que lorsque le conducteur après avoir arrêté son char a sifflé la police.

Affaires municipales.—M. M. J. Hart a informé le commissaire Agnew que la faute n'est nullement à la compagnie d'éclairage si Alger n'est pas éclairé depuis plusieurs semaines. C'est le résultat de l'accident survenu au steamship *New Orleans* à bord duquel se trouvaient les nouveaux cables. Aussitôt que ceux-ci arriveront la compagnie ne perdra pas un instant pour remettre les circuits en état.

Le maire a l'intention de signer l'ordonnance qui prohibe la chasse du chevreuil pendant une certaine période de l'année, malgré les protestations des nombreux chasseurs qui sont alléchés de trouver pour obtenir que l'ordonnance ne soit mise en vigueur que l'an prochain.

Les plus fortes taxes payées hier sont réparties comme suit :

King & Flower, $707 ; Association de l'Opéra Français, $1,111 ; Orleans Cotton Press, $2,191 20 ; J. Weiss & Cie, $1 420 77 ; N. O. Insurance Co., $784 77 ; I. S. West Jr & Cie, 1,898 20 ; R. M. Walmsley, $2,201 80.

Le commissaire Leche a informé la compagnie d'éclairage Louisiane, d'avoir à faire enlever de vieux poteaux qui menacent de tomber, à l'intersection de la rue du Canal avec les rues Dauphine, Royale, Chartres, Decatur, et encoignure Decatur et N. Peters.

Comités des rues et débarcadères.—Le comité des rues et débarcadères s'est réuni hier soir à 7 heures 30, sous la présidence de M. Landry. Six membres étaient présents.

M. Landry a demandé le privilège d'établir un entrepôt d'huile minérale dans l'îlet borné par les rues Jackson, Claiborne, Joséphine et Derbigny, soit accordé à la Standard Oil Co.

Les propriétaires du voisinage ont envoyé des pétitions, disant qu'un établissement de ce genre déprécie la valeur des maisons avoisinantes, et est un danger constant pour les habitants, à cause de la facilité avec laquelle un incendie peut s'y déclarer. Ces personnes disent aussi que la voie ferrée qu'on établirait entre le Belt Road et l'entrepôt, par la rue Claiborne, diminuerait la valeur des maisons situées le long de cette rue.

Mme Flanagan, qui demeure dans l'îlet oh doit s'établir la compagnie, est venue donner au comité les raisons pour lesquelles elle proteste.

M. Cragin, directeur de la compagnie, dit que cette voie ferrée ne serait pas aussi gênante que celle du Belt Road, qui se trouve en ce moment sur cette rue, car elle se trouverait au niveau de la rue au lieu d'être sur un talus.

Il ajoute que les incendies qui se sont déclarés récemment dans des entrepôts de pétrole ont été causés par les étincelles s'échappant des cheminées des remorqueurs naviguant sur le Nouveau Bassin ; que se trouvant loin de ce lieu il n'y avait pas danger d'incendie, et que pour plus de sécurité, autant de fer que possible serait employé dans la construction des hangars.

M. Hall a demandé au président du comité d'expliquer l'ordonnance. Celui-ci s'est rendu à son désir et a dit qu'il était en faveur de ce privilège. Après une explication détaillée donnée par M. Haag, conseiller du 10e ward, on a procédé au vote et l'ordonnance a été acceptée par cinq voix contre une.

Pétition de la Consumer's Electric Light Company demandant l'autorisation de construire une usine dans la ville.

Sur motion de M. Lhote, une ordonnance, spécifiant que le circuit sera fait de fil de cuivre entièrement isolé et que les poteaux et fils n'obstrueront point la voie publique, a été lue. Les lignes devront être installées sous la surveillance du commissaire des travaux publics.

La compagnie propose à la ville $5 par poteau planté, et l'usage des dits poteaux pour placer les fils d'alarmes d'incendies.

Le commissaire Agnew a demandé qu'un délai d'une semaine lui soit accordé pour étudier le projet.

M. Lhote a demandé que la compagnie soit forcée de payer $500, qui seront destinés à la fondation d'un local pour contenir les archives de la Cour Civile.

M. Dreyfous a dit que le but de la compagnie n'était pas de spéculer, mais qu'elle se composait de marchands qui se proposent de produire une lumière électrique plus intense, à un prix moins élevé.

L'approbation de l'ordonnance a été renvoyée à la prochaine séance.

Une pétition de la Electric Fraction and Manufacturing Co. demandant à établir une voie ferrée sur la rue Wells, a été approuvée, ainsi qu'une de la Louisiana Electric Lighting Co. qui voulait creuser un puits artésien rue Market, entre la levée et la rue Polger.

Une pétition de la Pelican Bottling Co., demandant à poser un tuyau entre le fleuve et la brasserie, n'est pas approuvée par M. Landry, qui a dit que la levée ne devait pas être coupée, et que si on permettait l'établissement de ce tuyau, il devait se trouver à la surface. La pétition a été soumise au voyer.

La pétition de la compagnie Cromwell qui demande le privilège de prolonger son quai a été combattue par M. Lhote qui a dit que les steamboats ont besoin de toute la place vacante, pour aborder.

M. Solleck lui a répondu que seulement deux bateaux abordaient à cet endroit.

Le secrétaire a lu une protestation des membres de la bourse au sucre qui disent que cet hiver on aura besoin de la place pour décharger le sucre qu'on s'attend à recevoir en grandes quantités.

La pétition de la compagnie a été repoussée et M. Solleck a dit qui n'avait pas exprimé son avis comme employé de la compagnie, mais dans l'intérêt de la ville.

Le comité a mensué la Crescent City R. R. Co. de lui retirer ses dreits sur la rue Erato, si elle ne faisait pas immédiatement paver cette rue avec du gravier Rocetta.

La compagnie a dit que le gravier était difficile à se procurer et elle a demandé que le travail pût être exécuté en pierre ordinaire. A 9 heures le comité a ajourné.

Tentative de meurtre. — Hier soir, à 9 heures 45, un Italien, Vincent Pattania, a essayé de tuer sa femme, au 287 de la rue Decatur, en lui tirant deux coups de revolver. Elle n'a échappée que par miracle, car un des projectiles lui a passé auprès de la tête.

Vincent qui était ivre est rentré chez lui très excité à 9 heures 30, et après avoir parlé un moment à sa femme il lui a dit de lui donner leurs économies qui se montent à environ $600.

Comme elle refusait il l'a menacée, et le voyant s'approcher pour la battre elle a pris la fuite. C'est alors que, tirant son revolver de sa poche, il l'a poursuivie et a fait feu sur elle à deux reprises sans l'atteindre.

L'Italien, qui est marchand de légumes au marché Français, a été amené à la station du 3me précinct, où sa femme a porté contre lui une accusation de tentative de meurtre. Un revolver "Smith & Wesson", dont deux chambres étaient vides, a été saisi comme pièce à conviction.

Pattania croyait dit il que sa femme dépensait les économies du ménage, et que comme elle avait refusé de lui rendre des comptes il s'était mis en colère et avait commis un acte qu'il regrettait.

Mariage manqué. — Mercredi soir à 7 heures, devait avoir lieu le mariage de Mlle Marie Teens avec M. Fred. Holm, ainsi que l'annonçaient des invitations lancées en grand nombre parmi les amis et connaissances de la famille. Tous les préparatifs du mariage étant terminés, M. Holm était venu rendre visite mardi soir à sa fiancée.

Tous deux s'entretenaient de la cérémonie du lendemain et il est été impossible de découvrir dans les allures ou dans les paroles de Holm, l'abandon qu'il méditait. Le lendemain, en effet, tout le monde était réuni à l'église, à l'heure dite, lui seul manquait et on l'attendit en vain. Le lendemain matin, on alla aux informations et l'on apprit que le fiancé avait quitté précipitamment la ville sans dire où il allait.

Le secret de cette fuite, est que Holm est déjà marié, et qu'après avoir abusé indignement de la confiance de M. Teens, il n'a pas voulu la tromper jusqu'au bout et se rendre coupable de bigamie.

Holm était âgé de 35 ans et semblait être de bonne famille. Il avait beaucoup d'argent à sa disposition et avait envoyé de nombreux cadeaux à sa fiancée qui était très éprise de lui.

Il était originaire de Bohême et disait habiter St-Louis, mais il ne répondait guère aux questions qui lui étaient posées à ce sujet et il évitait les indiscrets. C'était un homme fort tranquille qui jouissait de l'estime de tous ceux qui l'avait connu.

Empoisonnement. — Hier soir à 11 h. 30, la voiture d'ambulance a été appelée encoignure Carondelet et Commune où Mme Burges, qui habite au deuxième étage et dont le mari est photographe, venait d'avaler un verre d'eau dans lequel croyant de mettre du soda elle avait versé quelques cuillérées d'acide nitrique. Les étudiants l'ont eu bientôt mise hors de danger.

Chute de voiture.—Hier, à 3 heures, la voiture d'ambulance a transporté chez lui, rue Musique près Miro, un nommé John Arno, âge de 50 ans, qui était tombé de voiture, coin Rempart et Espagne, et s'était blessé à la tête.

Arrestation de voleurs. — M. Chas. Marshall, surintendant de la compagnie du Louisville-Nashville, s'étant aperçu que depuis quelque temps de légers vols étaient commis dans les wagons de marchandises de cette compagnie, est allé trouver la police et a demandé que des agents soient chargés de surveiller les ouvriers qui déchargent les marchandises.

Les détectives Pecora et Kerwin ont été envoyés et ont découvert que trois individus, sur lesquels se portaient les soupçons de M. Marshall, mettaient dans leurs poches tous les menus objets qui leur tombaient sous la main. Ces trois individus qui sont Jas. Trust, Ben. Trust et Wm. Kelley ont été arrêtés et une perquisition faite à leurs demeures a amené la découverte d'une quantité considérable d'objets volés, tels que mouchoirs, parfums, chaussures, etc.

Les voleurs ont été enfermés au poste du premier precinct sous l'accusation de vol.

Social and Literary Club.—Au cours d'une réunion du club littéraire du dîner ward, tenu hier soir, la branche du 4me ward, de la Progressive League of Louisiana a été organisée avec les